



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Saint-Prime, 9 septembre 2024

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance ordinaire ce lundi 9 septembre 2024 à l'hôtel de ville, dans la salle des délibérations, située au 599, rue Principale à Saint-Prime.

Sont présents à cette séance Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre et Nathalie Paré ainsi que Messieurs les conseillers Luc A. Bonneau, Vincent Pagé et Mario Lapierre formant quorum sous la présidence de Madame Marie-Noëlle Bhéner, mairesse.

Assistent également à la séance : Madame Claudia Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière et Monsieur Francis de la Boissière, inspecteur en bâtiments.

Ouverture de l'assemblée

Madame la mairesse ouvre la séance à 20 h 19 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Claudia Gagnon agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-158

Acceptation de l'ordre du jour

Madame la mairesse informe les participants à la séance des modifications ci-dessous à l'ordre du jour :

- Au point **3**, nous aurions dû lire « Acceptation du procès-verbal du **6 août** » au lieu du 8 juillet;
- Le point **6d)**, le 104-112 rue des Cornouillers est corrigé pour le **104-130, rue des Cornouillers**;
- Ajout du texte suivant au titre du point **7d)** : **Resurfaçage et renforcement de la chaussée avec rechargement granulaire du 6^e Rang**. La demande d'aide financière ne concerne pas seulement la reconstruction d'un ponceau.
- Ajout du point **7e)** **Valorisation agricole des boues des bassins d'épuration « Soumissions sur invitation »**.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec toutes les modifications mentionnées.

2024-159

Acceptation du procès-verbal du 6 août 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 6 août 2024 soit accepté tel que rédigé.

2024-160

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 9 septembre 2024 totalisant la somme de (factures payées) **300 995.11 \$**
- en date du 9 septembre 2024 totalisant la somme de (factures à payer) **128 883.59 \$**

Joins à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat de la secrétaire-trésorière (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Claudia Gagnon,
Directrice générale



No de résolution
ou annotation

2024-161

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Démission de Madame la conseillère Brigitte Gagné – Siègle No 5 – Avis de vacances

Madame Claudia Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au conseil municipal la lettre de démission de Madame la conseillère Brigitte Gagné reçue le 8 août 2024 mentionnant que Madame Gagné quitte son poste de conseillère municipale au siège No 5 le 16 août 2024. En date de la présente séance, le conseil est avisé de cette démission et de la vacance au siège No 5.

Madame Gagnon profite de l'occasion pour remercier Madame Gagné pour son implication tout au long de ses 10 années au sein du conseil municipal de Saint-Prime. Madame Gagné a toujours donné le meilleur lors de la prise de différentes décisions, de l'élaboration de projets, des rencontres de divers comités, etc. Tous les membres du conseil lui souhaitent beaucoup de succès dans ses projets futurs.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal est avisé de la vacance au siège No 5 suite à la démission de Madame la conseillère Brigitte Gagné.

2024-162

Siègle No 5 vacant - Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Baisse du nombre de conseillers à 5 jusqu'aux élections municipales de novembre 2025

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de Madame la conseillère Brigitte Gagné en date du 8 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE, selon cette lettre de démission, le siège No 5 qu'occupait Madame la conseillère Brigitte Gagné est vacant depuis le 16 août 2024 et que l'avis de vacance a été déposé au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le délai d'environ 14 mois avant les prochaines élections municipales prévues en novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 339, alinéa 1 de la Loi sur les élections et référendum dans les Municipalités stipule que : « *Le scrutin doit être parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis au conseil* », les élections pour combler le siège No 5 devraient donc être au plus tard en janvier 2025, ce qui ne laisserait qu'environ 9 mois de mandat au candidat élu;

CONSIDÉRANT le nombre de projets qui sont en cours, dont un nouveau développement domiciliaire de plus de 300 portes, et que la venue d'un nouveau conseiller pourrait retarder ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Prime n'a pas d'enjeux décisionnels et que le climat entre les conseillers et conseillères est favorable aux échanges et discussions respectueuses;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillères et conseillers siégeant au conseil municipal ont confirmé à la direction générale leur engagement à toujours respecter le quorum pour toutes les séances à venir, et ce, jusqu'aux prochaines élections en novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 164.1 du code municipal, il est maintenant possible aux membres du conseil municipal de participer aux séances à distance, ce qui facilite l'obtention du quorum pour les séances;

CONSIDÉRANT la difficulté de recrutement de candidats lors d'élections, l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) (*LERM*) autorise désormais le conseil « *d'une municipalité de moins de 2 000 habitants et dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales* » à adopter un règlement pour que le conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;

CONSIDÉRANT QU'avec ses 2814 habitants, la Municipalité de Saint-Prime est sur la limite de pouvoir abaisser, par règlement, le nombre de conseillers à quatre (4);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'élections municipales génère d'importantes dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'élections est complexe et demande énormément de travail administratif avant la tenue d'élections;

CONSIDÉRANT QUE l'automne est une période très occupée pour le personnel administratif de la Municipalité : analyse budgétaire comparative, préparation du budget 2025, révision des descriptions de postes et structure salariale, exercice d'équité salariale, élaboration de nouvelles politiques et procédures administratives ainsi qu'en santé et sécurité au travail, etc.;

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités qui stipule que :

« Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, sur demande d'une municipalité dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales, fixer, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, un nombre de conseillers inférieur ou supérieur à six.

Il peut de la même façon décréter que le nombre de conseillers de la municipalité est de nouveau fixé à six. »

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil achemine une demande officielle au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) afin que ce dernier fixe à 5 le nombre de conseillers à siéger au conseil municipal de Saint-Prime, et ce, jusqu'aux prochaines élections municipales prévues en novembre 2025;

QUE Madame Marie-Noëlle Bhérer, mairesse, et Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime, tout document afférent à cette demande;

QUE la copie de la présente résolution soit jointe à la demande acheminée au MAMH.

Adoption de la Politique de la prévention du harcèlement psychologique et sexuel

Point reporté à une séance ultérieure.

2024-163

Vente de terrains – Rue des Cerisiers – Lots 6 644 562, 6 644 563, 6 644 564, 6 644 565 et 6 644 566

CONSIDÉRANT la demande reçue de Madame Rosalie Doyon et de Monsieur Maxime Harvey, propriétaires de l'immeuble sis au 119, rue des Cerisiers à Saint-Prime, disant qu'ils souhaitent acquérir une partie du terrain appartenant à la Municipalité se trouvant à l'arrière de leur propriété;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de leur demande par le conseil municipal, ce dernier consent à la vente d'une partie du terrain situé en arrière-lot de la rue des Cerisiers à condition que les voisins sis au 115, 123 et 127, rue des Cerisiers souhaitent également acquérir du terrain et qu'ils s'entendent sur une profondeur commune à acquérir;

CONSIDÉRANT QU'UNE profondeur de 15,0 mètres a été déterminée par les propriétaires de la rue des Cerisiers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite également offrir aux propriétaires du 112, rue des Rosiers la possibilité d'acquérir une partie du même terrain attenante à leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente a été fixé à 0.55 \$ du pied carré;

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires visés ont accepté l'offre de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré :

- Pour le prix de 4 585.75 \$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Madame Catherine Poulin et Monsieur Mathieu Rainville :
 - Le lot 6 644 562 du Cadastre du Québec d'une superficie de 774,6 mètres carrés, formant un emplacement attenant au 112, rue des Rosiers à Saint-Prime.
- Pour le prix de 1 958.39 \$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Madame Any Robitaille et Monsieur Daniel Pageau :
 - Le lot 6 644 563 du Cadastre du Québec d'une superficie de 330,8 mètres carrés, formant un emplacement attenant au 115, rue des Cerisiers à Saint-Prime.
- Pour le prix de 2 131.26 \$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Madame Rosalie Doyon et Monsieur Maxime Harvey :
 - Le lot 6 644 564 du Cadastre du Québec d'une superficie de 360,0 mètres carrés, formant un emplacement attenant au 119, rue des Cerisiers à Saint-Prime.
- Pour le prix de 2 042.46 \$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Monsieur Benjamin Belleau :
 - Le lot 6 644 565 du Cadastre du Québec d'une superficie de 345,0 mètres carrés, formant un emplacement attenant au 123, rue des Cerisiers à Saint-Prime.
- Pour le prix de 2 220.06 \$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Monsieur Chantal Côté :
 - Le lot 6 644 566 du Cadastre du Québec d'une superficie de 375,0 mètres carrés, formant un emplacement attenant au 127, rue des Cerisiers à Saint-Prime.

QUE Madame Marie-Noëlle Bhérer, mairesse et Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir les prix de vente et à en donner quittance;

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 31 octobre 2024, cette résolution deviendra nulle.

2024-164

Vente de terrain – Rue des Pruniers – Lot 4 624 945

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 19 600 \$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Madame Sarah Gobeil, le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par Madame Gobeil le 20 août 2024 :

- Lot 4 624 945 du Cadastre du Québec d'une superficie de 674,2 mètres carrés, formant un emplacement sis au 113, rue des Pruniers à Saint-Prime.

QUE Madame Marie-Noëlle Bhérer, mairesse et Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance;

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 15 octobre 2024, cette résolution deviendra nulle.

2024-165

Nouvelle signalisation – Rue des Cornouillers

CONSIDÉRANT la construction de logements multifamiliaux sur la rue des Cornouillers;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QUE la prolongation de la rue des Cornouillers a pour effet de créer une intersection en « T » sur cette rue;

CONSIDÉRANT l'ajout de circulation provenant de ce secteur et la visibilité pouvant être réduite en raison de la configuration de cette nouvelle intersection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapiere ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète l'ajout d'une nouvelle signalisation à l'endroit suivant :

- Rue des Cornouillers : dans la courbe, voisin du lot 4 088 313, pour la circulation provenant du prolongement de la rue des Cornouillers.
- Panneau à installer : Arrêt.

2024-166

Demande de dérogation mineure -104 à 130 rue des Cornouillers – Lot 6 531 148

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2017, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement No 2017-08);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire d'un emplacement résidentiel intégré d'une superficie de 7 521,5 mètres carrés sis au 104 à 130 rue des Cornouillers, formé du lot numéro 6 531 148 du cadastre du Québec, souhaite aménager 2 accès supplémentaires d'une largeur maximale de 6,0 mètres afin de prévoir des emplacements pour les conteneurs d'ordures et de récupération;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire construit, dans le cadre de ce projet intégré, 4 résidences multifamiliales de 5 unités de logement;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure a été accordée le 15 mai 2023 par le conseil municipal (résolution 2023-150) afin d'autoriser 6 accès par voie de circulation pour ce projet (rue des Cornouillers et rue des Cerisiers);

CONSIDÉRANT QUE cette demande aura pour effet d'augmenter à 7 le nombre d'accès par voie de circulation au-delà du maximum autorisé par dérogation mineure qui est de 6 par voie publique;

CONSIDÉRANT la résolution No 2024-17 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 30 juillet 2024, recommandant **d'accepter** la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU QUE ce comité recommande au conseil municipal **d'accepter** cette demande de dérogation mineure pour :

- Aménager 1 accès supplémentaire d'une largeur maximale de 6,0 mètres afin de prévoir un emplacement pour les conteneurs d'ordures et de récupération sur la rue des Cornouillers;
- Aménager 1 accès supplémentaire d'une largeur maximale de 6,0 mètres afin de prévoir un emplacement pour les conteneurs d'ordures et de récupération sur la rue des Cerisiers.

2024-167

Pavage rues des Cornouillers et des Cerisiers – Soumissions sur invitation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime désire effectuer des travaux de pavage sur les rues des Cornouillers et des Cerisiers;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dany Desbiens, directeur des travaux publics, a procédé à des appels de soumissions sur invitation, le 30 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 26 août 2024 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues et que celle de l'entreprise Dufresne Asphalte est la plus basse avec un montant de 100 542,77 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de l'entreprise Dufresne Asphalte au montant total de 100 542.77 \$ taxes incluses, pour le pavage des rues des Cornouillers et des Cerisiers.

2024-168

Reconsidération de la résolution No 2024-156 – Remplacement d'un répéteur pour radios portatifs

CONSIDÉRANT la résolution No 2024-156 intitulée Remplacement d'un répéteur pour radios portatifs adoptée par ce conseil lors de la séance ordinaire du 6 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement **48-MAX Interconnected Repeater Panel** au coût de 5 473,33 \$ plus les taxes applicables compris dans la soumission originale No 24007 de la compagnie Télésignal était pour remplacer un équipement qui n'est plus nécessaire aux opérations;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux pour le remplacement de ce répéteur se chiffre à 3 122.50 \$ plus les taxes applicables au lieu de 8 595.83 \$, tel que mentionné dans la soumission de la compagnie Télésignal reçue le 30 juin dernier;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise un versement de 3 122.50 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Télésignal pour l'achat et l'installation d'un nouveau répéteur pour radios portatifs;

QUE pour défrayer le coût de ce nouveau répéteur, la directrice générale soit autorisée à :

1. Emprunter le montant de cet achat à même le capital disponible du fonds de roulement;
2. Rembourser l'emprunt au fonds de roulement en deux (2) versements égaux annuels le 1^{er} mai de chaque année, à compter du 1^{er} mai 2025.

2024-169

Règlement No 2023-06 Remplacement des conduites d'eau potable – Route 169, phase 1 (MRC) - Contrat adjudgé à Excavation R & R inc. - Libération finale de la retenue

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte le certificat de réception final des travaux pour le remplacement des conduites d'eau potable – Route 169, Phase 1 (MRC), tel que vérifié par Jérémy Tremblay, ingénieur chargé de projet génie civil de la MRC du Domaine-du-Roy, en date du 9 septembre 2024, et autorise le versement d'une somme de **28 496.34 \$ + les taxes applicables** à l'entrepreneur *Excavation R & R inc.*, lequel montant correspond à la retenue finale de 5 % des travaux effectués;

QUE ce conseil autorise Madame Claudia Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime, le certificat de réception définitive des travaux effectués par l'entrepreneur *Excavation R & R inc.*, dans le cadre des travaux visant le remplacement des conduites d'eau potable – Route 169 phase 1, lequel certificat est en date du 26 mars 2024.

2024-170

Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement-sécurisation – 6^e Rang - Resurfacement et renforcement de la chaussée avec rechargement granulaire - Reconstruction d'un ponceau

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Prime choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Francis Leclerc, ing., à la MRC du Domaine-du-Roy, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Claudia Gagnon, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2024-171

Valorisation agricole des boues des bassins d'épuration « Soumissions sur invitation »

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dany Desbiens, directeur des travaux publics, a procédé à une demande de soumissions sur invitation pour la valorisation de 4 000 m³ de boues de bassins des étangs Nos 2 et 3 de la station d'épuration; lesquels travaux consistent plus précisément en la vidange, le transport et la disposition des boues;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été envoyé à quatre (4) entreprises le 30 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la **Ferme des Fleurs** à Albanel fût la seule entreprise à faire parvenir une soumission et que celle-ci a été analysée et qu'elle est en tout point conforme aux spécifications du document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte la soumission de la **Ferme des Fleurs** et leur adjuge un contrat de **52 888.50 \$**, taxes incluses, pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs Nos 2 et 3 de la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité de Saint-Prime dans le cadre du projet de valorisation de 4 000 m³ de boues;

QUE pour défrayer le coût de ces travaux de valorisation, la directrice générale soit autorisée à :

- 1) Utiliser toutes les sommes disponibles de la réserve financière **Réseau d'égout municipal**;
- 2) Défrayer le solde du montant total des travaux à même les opérations courantes.

2024-172

Demande d'aide financière Desjardins – Fonds d'aide au développement du milieu - Aménagement d'une salle d'entraînement/gymnase communautaire

CONSIDÉRANT QUE Desjardins offre des subventions via le Fonds d'aide au développement du milieu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QUE la mission du Fonds d'aide au développement du milieu est de soutenir des actions qui visent à améliorer la qualité de vie de la collectivité et ayant un impact sur les différents aspects de la vie des personnes et des groupes, et ce, dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime désire aménager une nouvelle salle d'entraînement/gymnase communautaire qui sera disponible aux résidents de Saint-Prime et des alentours;

CONSIDÉRANT QU'un gymnase communautaire offrirait un espace où les résidents de Saint-Prime et des villes avoisinantes pourraient s'engager dans des activités physiques régulières;

CONSIDÉRANT QU'un gymnase communautaire contribuerait à la santé, au bien-être et à la qualité de vie des résidents de Saint-Prime, tout en renforçant le tissu social de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement désigné pour accueillir la nouvelle salle d'entraînement/gymnase communautaire vient bonifier l'offre d'activités offertes dans le secteur des loisirs (dekhockey, Boisé du curé, skateparc, parc d'entraînement urbain, patinoire, cours d'école primaire, etc.) de la Municipalité de Saint-Prime, et ce, tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents réclament depuis des mois une nouvelle salle d'entraînement/gymnase communautaire;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Mario Lapierre **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil autorise la Municipalité à déposer une demande d'aide financière de 10 000 \$ au Fonds de développement du milieu de Desjardins pour l'aménagement d'une salle d'entraînement/gymnase communautaire;

QUE Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document afférent à cette demande d'aide financière.

2024-173

Demande d'aide financière – Programme Nouveaux Horizons - Aménagement d'une salle d'entraînement/gymnase communautaire

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral offre des subventions via le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE de par ses objectifs, le PNHA appuie la participation sociale et l'inclusion des aînés et fournit une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime désire aménager une nouvelle salle d'entraînement/gymnase communautaire qui sera disponible aux résidents de tout âge de Saint-Prime et des alentours;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu permettra, à faible coût, aux aînés de pratiquer des activités physiques afin de conserver ou d'améliorer leur santé globale et également afin de tisser des liens avec les différents participants et ainsi briser l'isolement social;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités physiques de groupe organisées dans la nouvelle salle d'entraînement seront destinées aux aînés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, **APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Nathalie Paré **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil autorise la Municipalité à déposer une demande d'aide financière de 25 000 \$ au programme Nouveaux Horizons pour aînés du gouvernement fédéral pour l'aménagement d'une salle d'entraînement/gymnase communautaire;



No de résolution
ou annotation

2024-174

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

QUE Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document afférent à cette demande d'aide financière.

Autorisation de barrage routier – Croix-Rouge Canadienne

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la Croix-Rouge Canadienne, section Domaine-du-Roy, le 16 août 2024 concernant une demande d'autorisation de barrage routier symbolique pour leur activité annuelle de financement qui se tiendra le 27 septembre entre 7h et 17h à l'intersection de la route régionale et du chemin du Quai/avenue Albert-Perron;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge demande le consentement de la Municipalité pour utiliser leur salle de conférence comme quartier général pendant l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge joue un rôle important lors des sinistres sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tous les fonds amassés lors de cet événement demeureront dans la région;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé, **APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Nathalie Paré **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité autorise le barrage routier symbolique de la Croix-Rouge Canadienne qui se tiendra le vendredi 27 septembre 2024, entre 7h et 17h à l'intersection de la route régionale et du chemin du Quai/avenue Albert-Perron, à la condition que la Croix-Rouge Canadienne ait obtenu préalablement toutes les autorisations nécessaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE la salle de conférence située à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Prime soit rendue disponible pour les équipes de la Croix-Rouge Canadienne, section Domaine-du-Roy, entre 7h et 17h le vendredi 27 septembre 2024, afin d'y établir leur quartier général pendant l'événement.

Période de questions

Une période de questions est tenue. Des citoyens émettent des commentaires et questions au conseil municipal.

2024-175

Levée de la séance

À 20 h 50 l'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Mario Lapierre **ET RÉSOLU** par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Marie-Noëlle Bhérier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie-Noëlle Bhérier, mairesse
Présidente de l'assemblée

Claudia Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière